

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 969

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on peut comprendre que la rigidité du statut des fonctionnaires rende la gestion des ressources humaines parfois complexe, il n'en reste pas moins que raisonner par dérogation est risqué car elle engendrerait une multiplicité des statuts qui, à terme, serait tout aussi complexe.

Par ailleurs, une réforme de la fonction publique est attendue au printemps, il convient donc de ne pas se précipiter au risque de devoir procéder à de nouvelles modifications.